

## REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 30 MARS 2012

**PRÉSENTS** : Benoit SIMONNIN, Martine CIRET, Patrick MENON, Claudine BOCQUEL, Sophie MILTEAU, Jean-Pierre MOREAU, Christophe CHARRIER, Loïc FONTAINE, Sylvain BRETON, Christine MAUVISSEAU, Marie-Ange CHESNEAU, Jacques DAUDIN, Dominique CORMIER.

**ABSENTS** : Christophe ROCHEREAU a donné pouvoir à Patrick MENON



### **Délibération n2012-004 : Décès de M. Serge GACHE, conseiller municipal**

Suite au décès de M. Serge GACHE, conseiller municipal en exercice, le Maire précise, que dans les communes de moins de 3500 habitants, il n'y a pas lieu de procéder à son remplacement.

Par conséquent, le nombre de membres en exercice sera désormais de 14 au lieu de 15.

### **Budget EAU**

### **Délibération 2012-005 : APPROBATION du COMPTE de GESTION 2011 dressé par Messieurs DORE du 01/01/2011 au 30/06/2011 et SOUBIEUX du 01/07/2011 au 31/12/2011, Trésoriers Principaux de BLOIS-AGGLOMERATION**

Approbation du conseil à l'unanimité.

### **Délibération 2012-006 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011**

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2011 qui se présente comme suit :

❖ <u>Section d'exploitation</u> :	- Dépenses.....	13 251,00 €
	- Recettes.....	61 755,77 €
<b>Excédent d'exploitation</b> .....		<b>48 504,77 €</b>
❖ <u>Section d'Investissement</u>	- Dépenses.....	5 173,00 €
	- Recettes.....	132 188,23 €
<b>Excédent d'investissement</b> .....		<b>127 015,23 €</b>

**Le conseil municipal approuve ces résultats à l'unanimité en l'absence du Maire.**

### **Délibération 2012-007 : AFFECTATION du RESULTAT de FONCTIONNEMENT de l'EXERCICE 2011**

Le Conseil Municipal,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé d'exploitation de .....	<b>48 504,77 €</b>
- un excédent cumulé d'investissement de .....	<b>127 015,23 €</b>

**DECIDE D'AFFECTER, à L'UNANIMITE,** le résultat excédentaire d'exploitation de **48 504,77 €** à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002).

### **Délibération 2012-008 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012**

**APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** le budget primitif du service EAU 2012 suivant :

❖ <u>Section d'exploitation</u> .....	<b>73 677 €</b>
❖ <u>Section d'Investissement</u> .....	<b>140 266 €</b>

**Arrivée de Jacques DAUDIN**

## BUDGET COMMUNE

### Délibération 2012-009 - APPROBATION du COMPTE de GESTION 2011 dressé par Messieurs. DORE du 01/01/2011 au 30/06/2011 et SOUBIEUX du 01/07/2011 au 31/12/2011, Trésoriers Principaux de BLOIS-AGGLOMERATION

Approbation du conseil à l'unanimité.

### Délibération n°2012-010 -VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2011 qui se présente comme suit :

❖ <u>Section de Fonctionnement</u> :	- Dépenses.....	553 966,01 €
	- Recettes .....	974 836,40 €
<b>Excédent de fonctionnement</b> .....		<b>420 870,39 €</b>

❖ <u>Section d'Investissement</u> :	- Dépenses.....	427 567,58 €
	- Recettes.....	273 074,78 €
<b>Déficit d'investissement</b> .....		<b>154 492,80 €</b>

En l'absence du Maire, **par 12 VOIX POUR et 1 ABSTENTION**, le conseil municipal approuve ces résultats.

### Délibération n°2012-011 - AFFECTATION du RESULTAT de FONCTIONNEMENT de l'EXERCICE 2011

Le Conseil Municipal,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de .....	<b>420 870,39 €</b>
- un déficit cumulé d'investissement de .....	<b>154 492,80 €</b>

**DECIDE D'AFFECTER, par 13 voix pour et 1 abstention**, le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- à titre obligatoire, au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement soit 171 230 €.
- le solde excédentaire de **249 640,39 €** sera affecter à la ligne 002 – excédent reporté de fonctionnement.

### Délibération 2012-012 : VOTE DES TROIS TAXES LOCALES

Le conseil municipal, **par 9 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions**, fixe comme suit les taux pour l'année 2012 :

- Taxe d'habitation.....	10,90 %
- Taxe foncière (bâti) .....	11,19 %
- Taxe foncière (non-bâti).....	43,85 %

### Délibération 2012-013 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012

Le budget primitif 2012, qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

❖ <u>Section de Fonctionnement</u> : .....	<b>798 525 €</b>
❖ <u>Section d'Investissement</u> : .....	<b>814 876 €</b>

Est adopté par le conseil municipal par 13 voix pour et 1 abstention.

### Délibération 2012-014 – cession de terrains à 3 Vals Aménagement en vue de la création du lotissement « La Martinière »

3 Vals Aménagement a sollicité la commune pour acquérir des terrains d'une superficie totale d'environ 33 000 m<sup>2</sup>, situés entre le chemin de Pissevin et la rue Médicis afin d'y réaliser le lotissement de La Martinière.

Le conseil municipal accepte de céder ces parcelles pour un prix total d'environ 225 000 €, correspondant aux frais engagés par la commune (frais d'acquisition, d'expropriation, d'éviction, de réemploi, de bornage moins le FIF...), les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur. Il autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

**Délibération n°2012-15 - LOCATIFS LA MARTINIÈRE – Demande de participation à Agglopolys et au Conseil Régional**

Vu le projet d'aménagement de 7 logements locatif au lotissement « La Martinière » par l'organisme « Terres de Loire Habitat », le conseil municipal, décide de solliciter auprès d'Agglopolys et du Conseil Régional une participation financière au titre du fonds d'intervention foncière (FIF), selon le règlement en vigueur.

**Délibération n°2012-16 – Attribution de noms d'impasse pour le lotissement « Les Ouches »**

Attribution de deux noms d'impasse pour le lotissement « Les Ouches »:

- Impasse du Stade pour la voie allant vers le stade
- Impasse des Écoles pour la voie allant vers les écoles.

**Délibération n°2012- 017 - Désignation d'un délégué suppléant pour les communes ne comptant qu'un seul délégué – Statuts de la Communauté d'Agglomération de Blois – Modification de l'article 6**

Approbation de la modification statutaire d'Agglopolys – autorisation d'un délégué suppléant pour les communes ne comptant qu'un délégué titulaire.

Madame Claudine BOCQUEL est nommée délégué suppléante.

**Délibération n°2012-018 - Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) - Désignation du délégué de la commune**

Benoit SIMONNIN est nommé délégué de la commune pour la CLECT.

***Fin de la séance à 23 h 15***